

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, M. Grégory BAERT, Mmes Brigitte VULLIET, Stéphanie POIRIER, M. Jean-Marc ALEMANY, Mme Christine RUFFON, M. Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjointes,

Mme Nicole LAURIA, M. Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIER, MM. Nicolas MORDRET, Stéphane BRUGÈRE, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Odile PRIOLET, Leslie BIBOLLET, M. José BARRADAS, Mmes Floriane BERTEZ, Gaëlle GUEBEY, M. Rémi FRADIN, Mmes Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, Gaëlle VERJUS, MM. Cédric MAUDUIT, Lionel QUETANT, Conseillers municipaux.

Avaient donné procuration : M. Serge HUDRY, Maire-Adjoint,

MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, Conseillers municipaux.

Date de la convocation : 10 septembre 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 29

Secrétaire : M. Grégory BAERT, Maire-Adjoint, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==0000==--

**N° 2026/124 - DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION THÔNES PATRIMOINE ET CULTURE (Écomusée) -
MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS**

M. le Maire rappelle que la délibération n° 2026/050 du Conseil municipal du 9 avril 2026 a désigné comme délégués au Conseil d'administration de l'association Thônes Patrimoine et Culture :

- M. Grégory BAERT
- Mme Nicole LAURIA
- M. Rémi FRADIN

Cependant, les statuts de l'association ont été modifiés et il est stipulé que, pour le nombre de délégués, il s'agit dorénavant de : « 2 personnes maximum désignées pour une durée de trois ans, par le conseil municipal de Thônes en son sein, invitées à chaque réunion du Conseil d'administration et disposant d'une voix consultative. »

D'autre part et suite à l'installation de M. Lionel QUETANT en qualité de Conseil municipal délégué à la forêt, aux espaces naturels sensibles et la lutte contre les pollutions, et, au changement de délégation de M. Rémi FRADIN, il est proposé par les deux élus un retrait de M. Rémi FRADIN en tant que délégué de l'association Thônes Patrimoine et culture et son remplacement par M. Lionel QUETANT.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire indique que toute désignation ou nomination doit se faire au scrutin secret.

.../...

Le Conseil Municipal peut toutefois décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est proposé les candidatures suivantes :

- M. Lionel QUETANT
- Mme Nicole LAURIA

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE**, délégués au sein du Conseil d'administration de l'association Thônes Patrimoine et Culture :

- M. Lionel QUETANT
- Mme Nicole LAURIA

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

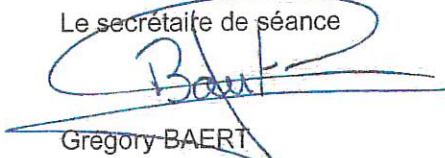
THÔNES, le 17 septembre 2026

Le Maire,


Claude COLLOMB-PATTON

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance


Gregory BAERT

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **22 SEP. 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **23 SEP. 2026**

THÔNES, le **23 SEP. 2026**

Le Maire,


Claude COLLOMB-PATTON